



Ceci certifie que MAAC a autorisé **LES MODELISTES ANTIGRAVITE [Club 415, Zone N] & ZONE N QUEBEC [Club 9014, Zone N]**

Pour exploiter les catégories d'activités de modélisation suivantes : **Rencontre et exposition d'échange intérieur**

À l'emplacement suivant ou à partir de l'endroit suivant : **Gymnase école Aux-Quatres-Vent 1920 Borduas, Ste-Julie, J3E 1A4 QC (Compétition d'échange en salle) (45.582760, -73.339860)**

**Cette autorisation est conditionnelle à tous les membres qui utilisent ce site en suivant le Code de sécurité, le club ou les règles de l'événement du MAAC applicables. Le MAAC fournit ce qui suit :**

Ce site est approuvé pour une rencontre d'échange intérieur et une exposition statique seulement.

Le vol à l'intérieur n'est pas autorisé pendant l'événement.

Aucun modèle, moteur, électrique ou à combustion en marche n'est autorisé pendant l'événement, et tous les modèles, moteurs, électrique ou à combustion doivent être rendus inutilisables ou autrement rendus sécuritaire conformément aux règles du site.

Ce site se trouve dans l'espace aérien contrôlé de la zone de contrôle de classe C de St-Hubert (CYHU).

**Aucune activité d'aéromodélisme extérieure n'est permise.**

Toute modification des règles ou procédures du club à la suite de laquelle cette autorisation a été délivrée doit être envoyée au MAAC.

**Cette autorisation restera valide jusqu'à ce que [Site owner name (MAAC) [Club 9014, Zone N] omette de renouveler son adhésion à MAAC ou qu'il ne se conformes plus aux requis ou aux demandes de MAAC.**

Président, MAAC

2025/01/28

Date :